

Procès-verbal de la 291e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, tenue dans la salle d'audiences publiques, bureaux de la CCEA, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le jeudi 12 août 1999, à compter de 8 h 30.

Présents :

Mme A. J. Bishop, présidente de la séance
M. C. R. Barnes
M. A. J. Carty
M. Y. M. Giroux
M. A. R. Graham

P. Marchildon, secrétaire
B. Shaffer, conseiller juridique principal
B. Gerestein, rédacteur du procès-verbal

Les agents de la Commission sont A. Aly, N. Anani, M. Duncan, R. Ferch, D. Howard, R. Irwin, K. Kirkhope, J. Majola, R. McCabe, D. Metcalfe, B. Pearson, K. Pereira, J. Power, J. Riznic, M. Santini, G. Schwarz, T. Schaubel, M. Taylor, P. Thompson, G. Turcotte, J. Waddington et P. Wigfull.

Présidente et secrétaire

1. La présidente agit à titre de présidente de la séance, et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire; le chef du Groupe des services à la Commission fait fonction de rédacteur du procès-verbal.

Constitution

2. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé (BMD 99-93) et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée pour le traitement de toutes les affaires qui pourraient être soulevées.

3. Depuis la réunion du 17 juin 1999, les documents BMD 99-93 à BMD 99-113 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits plus en détail à l'annexe A du présent procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour révisé, BMD 99-94.1, est adopté tel que présenté. DÉCISION

Liste provisoire des points à l'ordre du jour de la réunion du 7 octobre 1999 de la Commission

5. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, la dernière liste provisoire des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission, qui doit se tenir le 7 octobre 1999; réf. BMD

99-95.

Procès-verbal de la 290e réunion de la Commission, tenue le 17 juin 1999

6. La présidente demande de modifier le point 11 du procès-verbal. On devrait lire au septième paragraphe : * La présidente déclare que les agents de la CCEA sont en mesure de justifier leurs conclusions, mais note que le mémoire de W. R. Adamson contient, outre des questions de fond, des énoncés non fondés et des remarques gratuites sur l'intégrité personnelle de certains agents de la CCEA +. À la suite d'une motion dûment proposée et appuyée, la Commission approuve le procès-verbal modifié de la 290e réunion; réf. BMD 99-96. DÉCISION

Suivi des réunions précédentes

7. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, le rapport des questions découlant des réunions précédentes, dont la liste figure dans le BMD 99-97.

Rapport des faits saillants

8. Les commissaires passent en revue le rapport des faits saillants no 1999-7 avec les agents, qui fournissent des mises à jour; réf. BMD 99-98 et 99-98.1.

Centrales nucléaires : Au sujet de la centrale nucléaire de Bruce-B, les agents indiquent que le terme * générateur de vapeur + au point 1.4.2 du BMD devrait être remplacé par * générateur électrique principal +. En ce qui concerne la centrale nucléaire de Pickering-B, ils notent qu'Ontario Power Generation (OPG) a écrit à la CCEA pour décrire les mesures que prend la société pour améliorer la culture de sûreté et la conformité. OPG enverra un autre rapport sur la question d'ici le 17 septembre 1999. Ses représentants ont précisé que les récents incidents à la centrale nucléaire de Pickering-B font l'objet d'une enquête et qu'une équipe a été créée pour enquêter sur tous les aspects des causes fondamentales, y compris l'erreur humaine. Les agents feront le point sur les incidents qui ont eu lieu à Pickering-B à la réunion des commissaires du 7 octobre 1999, et traiteront des aspects opérationnels plus généraux des progrès accomplis par OPG dans le rapport sur le POBPN qu'ils doivent déposer à la réunion du 4 novembre 1999.

SUIVI : M. Taylor

Réglementation des matières nucléaires : Les agents de la CCEA font le point sur l'incident impliquant du plutonium qui s'est produit le 26 mai aux Laboratoires d'EACL à Chalk River. La CCEA a formé une équipe qui commencera son enquête sur le site la semaine prochaine. Les agents de la CCEA ajoutent que la cueillette d'information initiale a commencé dans les jours qui ont suivi l'avis sur l'incident. Les représentants d'EACL ont affirmé que leur enquête est en cours et qu'ils présenteront un rapport préliminaire à la CCEA d'ici la fin d'août. Le rapport final sera remis au plus tard le 8 octobre 1999.

Les agents font également le point sur les incidents mentionnés dans le BMD 99-98.1 :

- Incident de Prince Albert (Saskatchewan). Enquête en cours.
- Incident de Dorset (Ontario). La jauge volée n'a toujours pas été retrouvée.

- Incident de Montréal (Québec). La jauge volée n'a toujours pas été retrouvée.
- Incident de New Waterford (Nouvelle-Écosse). On poursuit l'enquête et un avertissement est donné aux utilisateurs de ce type d'appareil.

Les agents soulignent que le mot * news + à la première ligne du résumé du BMD 99-98.1 (version anglaise) devrait être remplacé par * new +.

La présidente fait observer qu'un grand nombre d'incidents mettant en cause des jauges se sont produits récemment et demande aux agents de préparer un rapport sommaire sur les incidents des 2 ou 3 dernières années. SUIVI : M. Duncan

État des questions juridiques

9. Les commissaires passent en revue avec le conseiller juridique principal le rapport sur l'état des questions juridiques; réf. BMD 99-99.

Prochaines réunions de la Commission

10. Les prochaines réunions de la Commission se tiendront le 7 octobre 1999, à Port Hope (Ontario), et le 14 octobre 1999 à Ottawa (Ontario); les dates limites de réception des mémoires pour ces réunions sont le 16 septembre et le 14 octobre 1999, respectivement.

Ontario Power Generation

11. Les commissaires entendent l'exposé des agents de la CCEA sur la demande d'Ontario Power Generation, de Toronto (Ontario), pour le renouvellement du permis d'exploitation de l'installation centrale de maintenance du Complexe nucléaire de Bruce, comté de Bruce (Ontario); réf. BMD 99-100.

(Suite au point 24)

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) - réacteur MAPLE 1

12. Les commissaires entendent l'exposé de J.-P. Labrie et de V. Langman, EACL, concernant une demande de permis d'exploitation pour le réacteur MAPLE 1, situé aux Laboratoires de Chalk River, à Chalk River (Ontario); réf. BMD 99-101.1.

Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande de permis en utilisant le BMD 99-101 et les acétates ci-joints. Ils examinent la demande en détails, notamment les questions liées à la délivrance d'un permis et les préalables s'y rattachant, les modifications proposées aux conditions de permis et les commentaires du public en résumé.

Les commissaires discutent avec les agents de la CCEA des questions relatives à l'état de rapprochement des codes et aux préalables à la délivrance de permis. Les agents précisent que certaines questions ne sont pas essentielles en matière de permis, mais sont néanmoins importantes

et feront l'objet d'un suivi. La discussion se poursuit sur l'utilisation de l'uranium hautement ou faiblement enrichi, le transport, la dotation et les paramètres de sûreté. En ce qui concerne la dotation de l'installation, le titulaire de permis confirme que deux employés seront toujours présents.

Les commissaires reçoivent, pour étude, les mémoires suivants portant sur la proposition en question :

- J. Ellard, Mesures d'urgence Ontario (MUO) BMD 99-101.2

C. Kowalyk, MUO, répond à la question d'un commissaire sur les mesures d'urgence : il n'y a eu aucune discussion directe avec EACL sur les modifications à apporter à la préparation d'urgence hors site en raison des réacteurs MAPLE. Les représentants d'EACL affirment qu'une correspondance officielle sera échangée avec MUO afin d'intégrer les installations MAPLE à la planification d'urgence et aux calculs des risques pour le site de Chalk River.

- K. Ostling, Campagne contre l'expansion du nucléaire BMD 99-101.3
- G. Edwards, Regroupement pour la surveillance nucléaire BMD 99-101.4
- I. Kock, Nuclear Awareness Project BMD 99-101.5
- O. Hendrickson, Concerned Citizens of Renfrew County BMD 99-101.6

(Suite au point 25)

(La séance est levée à 10 h 10 pour une pause de 15 minutes.)

Énergie atomique du Canada limité (EACL) - Nouvelle installation de traitement

13. Les commissaires entendent un exposé de J.-P. Labrie et de V. Langman, EACL, concernant la demande de permis d'exploitation pour la nouvelle installation de traitement, située aux Laboratoires de Chalk River, à Chalk River (Ontario); BMD 99-102.1.

Les commissaires entendent un exposé offert par les agents de la CCEA sur la demande en question, en se servant du BMD 99-102 et des acétates ci-joints.

Les commissaires discutent avec les agents de la CCEA et les représentants d'EACL de certaines questions, dont le nom de l'installation, les normes nationales pour les réacteurs de type MAPLE, le traitement des déchets, le système de drainage actif et la mise en service.

Les commissaires reçoivent, pour étude, un mémoire de J. Ellard, Mesures d'urgence Ontario, BMD 99-102.2.

(Suite au point 26)

Fondation manitobaine de traitement du cancer et de recherche en cancérologie

14. Les commissaires entendent un exposé des agents de la CCEA sur la demande de la Fondation manitobaine de traitement du cancer et de recherche en oncologie, de Winnipeg (Manitoba), qui veut obtenir l'autorisation de construire une installation d'accélérateur de particules; réf. BMD 99-103.

(Suite au point 27)

Action Cancer Ontario - Centre régional de cancérologie de London

15. Les commissaires entendent un exposé des agents de la CCEA sur la demande d'Action Cancer Ontario, de London (Ontario), concernant un permis d'exploitation d'accélérateur de particules pour le centre régional de cancérologie de London, à London (Ontario); réf. BMD 99-104.

(Suite au point 28)

Action Cancer Ontario - Centre régional de cancérologie de Toronto-Sunnybrook

16. Les commissaires entendent un exposé des agents de la CCEA sur la demande d'Action Cancer Ontario, de Toronto (Ontario), concernant un permis d'exploitation d'accélérateur de particules pour le centre régional de cancérologie de Toronto-Sunnybrook, à Toronto (Ontario); réf. BMD 99-105.

(Suite au point 29)

Établissement d'une limite de cinq ans pour les accréditations délivrées par la CCEA au personnel exploitant des centrales nucléaires - possibilité d'être entendu

17. B. MacTavish, accompagné de P. Tremblay et de C. Jobe, d'Ontario Power Generation, donne un exposé au nom d'Ontario Power Generation, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick sur la proposition du directeur général de la Direction de l'évaluation des facteurs environnementaux et humains de modifier toutes les accréditations délivrées par la CCEA aux superviseurs de quart, aux superviseurs d'opération et aux opérateurs de salle de commande des centrales nucléaires en ajoutant la date d'expiration du 29 février 2004, et toutes les accréditations délivrées depuis le 1er mars 1999 en ajoutant une date d'expiration de cinq ans à compter de la date de délivrance. Pendant l'exposé, il examine le contexte de la question, les préoccupations de l'industrie à l'égard du processus, la documentation d'orientation et la transition. Il affirme que les exploitants sont bien formés et qualifiés pour exploiter sécuritairement les centrales nucléaires, et demande, au nom des services publics nucléaires, de reporter l'entrée en vigueur de la limite de cinq ans jusqu'à ce que d'autres consultations aient lieu et que la documentation de la CCEA soit complète. Il ajoute aussi que les services publics n'ont pas d'objection majeure à une accréditation de cinq ans. Réf. BMD 99-106.1.

Les commissaires entendent un exposé des agents de la CCEA sur l'application des nouvelles accréditations; réf. BMD 99-106 et acétates ci-joints. Les agents passent en revue les anciennes pratiques et la situation actuelle, la nécessité de renouveler régulièrement l'accréditation et les

objections soulevées par les titulaires de permis.

Les commissaires demandent aux titulaires de permis de commenter la liste d'incidents contenue à l'annexe 1 du BMD des agents de la CCEA. B. MacTavish déclare que certains incidents étaient liés à la formation, d'autres à l'expérience du personnel, au manque de connaissances ou à la défaillance de l'équipement. En réponse à la question d'un commissaire sur le point de vue d'OPG sur la proposition, B. MacTavish déclare que, nonobstant la date d'entrée en vigueur, les services publics reconnaissent la nécessité de former continuellement les employés, mais sont préoccupés par l'obligation de renouveler l'accréditation sans avoir au préalable les normes établies.

M. Doyon et R. Pageau, d'Hydro-Québec, donnent un exposé sur les exigences de renouvellement de l'accréditation. Ils acceptent le principe de confirmation périodique des compétences et indiquent que la CCEA devrait évaluer les programmes existants et déterminer leur efficacité. Ils ajoutent que leurs employés consacrent environ un sixième de leur temps à la formation.

R. Johnson, d'Énergie NB, déclare que certains événements survenus à la centrale nucléaire de Point Lepreau étaient peut-être liés à la formation. Il ajoute qu'Énergie NB admet l'importance du perfectionnement, ne s'oppose pas à un programme de formation qui comporte un volet examen et convient qu'une façon d'y arriver est le renouvellement régulier de l'accréditation. Néanmoins, Énergie NB est préoccupée par le programme de renouvellement lui-même.

La présidente demande aux représentants des services publics si ces préoccupations ont fait l'objet de discussions avec leur personnel. Les représentants répondent qu'en général, leurs employés connaissent la question et s'inquiètent du fait qu'ils devront réussir un examen à intervalle régulier pour conserver leur emploi. Les agents de la CCEA résumant par la suite leurs discussions avec les employés des services publics et soulignent que ces derniers n'ont émis aucun commentaire négatif; certains de ces commentaires étaient même positifs. Néanmoins, des employés ont indiqué que certains programmes de formation n'étaient pas offerts en temps opportun. La discussion se poursuit sur les coûts potentiels pour les services publics. Les agents de la CCEA indiquent qu'une formation continue aurait toujours dû être offerte et que seuls les coûts marginaux occasionnés par le renouvellement de l'accréditation tous les cinq ans sont à prévoir. B. MacTavish déclare que les coûts pourraient être considérables, selon la nature des examens et la formation nécessaire.

(Suite au point 30)

Cameco Corporation - installation minière de Key Lake

18. Les commissaires entendent, pour étude préliminaire, un exposé de S. Frost, de Cameco Corporation, de Saskatoon (Saskatchewan), concernant le renouvellement du permis d'exploitation de l'installation minière d'uranium de Key Lake, située dans le nord de la Saskatchewan; réf. BMD 99-107.1 et acétates ci-joints. S. Frost passe en revue le site, la propriété, l'historique, les processus miniers et les processus de concentration, la gestion des déchets, le transport, les modifications au site, la sûreté, la performance environnementale, la radioprotection et la participation de la collectivité.

Les commissaires entendent un exposé des agents de la CCEA sur le renouvellement; réf. BMD 99-107 et annexe. Les agents voient certaines questions, dont le site de Key Lake, la protection radiologique et environnementale, ainsi que la gestion des déchets.

(Suite au point 31)

(La séance est levée pour le dîner de 12 h 35 à 13 h 15.)

COGEMA Resources Inc. - Projet de McClean Lake

19. Les commissaires entendent, pour étude préliminaire, un exposé de A. de Bourayne, R. Pollock et J. Corman, de COGEMA Resources Inc., de Saskatoon (Saskatchewan), qui désire faire modifier le permis d'exploitation actuel de l'installation de McClean Lake, située dans le nord de la Saskatchewan, afin de pouvoir exploiter les mines à ciel ouvert SUE et les installations associées; réf. BMD 99-108.1 et acétates ci-joints. L'exposé porte sur la description et l'exploitation de l'installation; la santé, la sûreté et la protection environnementale; le déclassement et les garanties financières; et le rendement à long terme du site.

Les agents de la CCEA donnent une présentation sur la proposition en utilisant le BMD 99-108 et l'annexe.

(Suite au point 32)

Rapport AC-10, * Stratégie d'élaboration et de mise en oeuvre des normes canadiennes d'assurance de la qualité en radiothérapie +

20. Les commissaires entendent, pour information, un exposé des agents de la CCEA sur leur réponse au rapport du groupe de travail mixte (Comité consultatif de la radioprotection et Groupe des conseillers médicaux : GTM-11) intitulé AC-10, * Stratégie d'élaboration et de mise en oeuvre des normes canadiennes d'assurance de la qualité en radiothérapie +; réf. BMD 99-109. La présidente suggère de discuter davantage de la proposition avec le Comité consultatif pour clarifier les questions financières et le partage des responsabilités.

Détecteurs de fumée

21. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, un rapport de suivi des agents de la CCEA sur la découverte de détecteurs de fumée radioactifs dans une décharge de Winnipeg en février 1999; réf. BMD 99-110.

Préparation à l'an 2000

22. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, un rapport d'étape des agents de la CCEA sur la situation relative à l'an 2000 et la stratégie de l'industrie nucléaire du Canada pour résoudre le problème de l'an 2000; réf. BMD 99-112 et acétates ci-joints. Les agents passent en revue la méthodologie utilisée pour leur stratégie, l'état de préparation des titulaires de permis, la

collaboration nationale et internationale, et la planification d'urgence.

Les commissaires discutent avec les agents des vérifications qui ont été menées pour s'assurer que les titulaires de permis seront conformes à l'an 2000. Au sujet des installations médicales, D. Roy, du Bureau des matériels médicaux, Santé Canada, déclare que Santé Canada a également communiqué avec les utilisateurs d'appareils de radiothérapie et d'autres installations liées à la santé pour les informer de leurs exigences relativement à l'an 2000.

Programme de recherche et de soutien pour l'exercice 1999-2000

23. Les commissaires entendent, à titre d'information, un exposé des agents de la CCEA sur le Programme de recherche et de soutien pour l'exercice 1999-2000; réf. BMD 99-113.

(La réunion se poursuit à huis clos à 14 h 20.)

Ontario Power Generation Inc. (suite du point 11)

24. Ayant reçu et entendu les exposés et les mémoires du demandeur et des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance à Ontario Power Generation Inc., de Toronto (Ontario), d'un permis d'exploitation d'installation de gestion des déchets pour l'installation centrale de maintenance du Complexe nucléaire de Bruce, comté de Bruce (Ontario), pour une période de deux ans se terminant le 31 août 2001. DÉCISION

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) - réacteur MAPLE 1
(suite du point 12)

25. Ayant reçu et entendu les exposés et les mémoires du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission approuve la délivrance à Énergie atomique du Canada limitée, de Mississauga (Ontario), d'un permis d'exploitation de réacteur non producteur de puissance, y compris les conditions de permis au point 7 du BMD 99-101, pour le réacteur nucléaire MAPLE 1, situé aux Laboratoires de Chalk River, à Chalk River (Ontario), pour une période de 14 mois se terminant le 31 octobre 2000. DÉCISION

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) - nouvelle installation de traitement (suite du point 13)

26. Ayant reçu et entendu les exposés et les mémoires du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission approuve la délivrance à Énergie atomique du Canada limitée, de Mississauga (Ontario), d'un permis d'exploitation d'installation de traitement de substances nucléaires, y compris les conditions de permis au point 7 du BMD 99-102, pour la nouvelle installation de traitement des Laboratoires de Chalk River, à Chalk River (Ontario), pour une période de 14 mois se terminant le 31 octobre 2000. DÉCISION

Fondation manitobaine de traitement du cancer et de recherche en cancérologie (suite du point 14)

27. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission approuve la construction d'un accélérateur par la Fondation manitobaine du traitement du cancer et de recherche en cancérologie, de Winnipeg (Manitoba), pour une période de quatre ans se terminant le 12 août 2003. DÉCISION

Action Cancer Ontario - Centre régional de cancérologie de London (suite du point 15)

28. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance à Action Cancer Ontario, de Toronto (Ontario), d'un permis d'exploitation d'accélérateur pour le centre régional de cancérologie de London, de London (Ontario), pour une période de quatre ans se terminant le 12 août 2003. DÉCISION

Action Cancer Ontario - Centre régional de cancérologie de Toronto-Sunnybrook (suite du point 16)

29. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance à Action Cancer Ontario, de Toronto (Ontario), d'un permis d'exploitation d'accélérateur pour le centre régional de cancérologie de Toronto-Sunnybrook, de Toronto (Ontario), pour une période de quatre ans se terminant le 12 août 2003. DÉCISION

Établissement d'une limite de cinq ans pour les accréditations délivrées par la CCEA au personnel exploitant des centrales nucléaires - possibilité d'être entendu (suite du point 17)

30. Ayant reçu et entendu les exposés d'Ontario Power Generation Inc. (OPG), d'Hydro-Québec, d'Énergie NB et des agents de la CCEA, les commissaires conviennent que les chefs de quart, les superviseurs d'opération et les opérateurs de salle de commande des centrales nucléaires doivent également avoir la possibilité d'être entendu. Ils demandent que leur conclusion soit communiquée et précisent qu'aucune décision ne sera prise pour le moment. La question sera réexaminée à la réunion du 4 novembre 1999. SUIVI : P. Marchildon

Cameco Corporation - Key Lake (suite du point 18)

31. Ayant reçu et entendu les exposés et les mémoires du demandeur et des agents de la CCEA, la Commission

a) accepte l'évaluation faite par les agents, à savoir que le promoteur aura des programmes en place pour protéger adéquatement les travailleurs, le public et l'environnement;

b) accepte la conclusion des agents de la CCEA, à savoir que le projet tombe sous le coup de l'article 2 de l'Annexe I, Partie I du Règlement sur la liste d'exclusion de l'ACEE et donc qu'aucune évaluation environnementale du projet n'est requise aux termes de l'alinéa 7(1)a) de l'ACEE;

c) fait l'étude préliminaire de la demande de Cameco Corporation, de Saskatoon (Saskatchewan), pour obtenir un permis d'exploitation d'installation minière pour l'installation de Key Lake, dans le

nord de la Saskatchewan. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake (suite du point 19)

32. Ayant reçu et entendu les exposés et les mémoires du demandeur et des agents de la CCEA, la Commission

a) accepte l'évaluation faite par les agents, à savoir que le promoteur aura des programmes en place pour protéger adéquatement les travailleurs, le public et l'environnement;

b) accepte la conclusion des agents de la CCEA, à savoir que le projet tombe sous le coup de l'article 2 de l'Annexe I, Partie I du Règlement sur la liste d'exclusion de l'ACEE et donc qu'aucune évaluation environnementale du projet n'est requise aux termes de l'alinéa 7(1)a) de l'ACEE;

c) fait l'étude préliminaire de la demande de COGEMA Resources Inc. (CRI), de Saskatoon (Saskatchewan), pour modifier le permis d'exploitation d'installation minière AECEB-MFOL-170-0.5, qui autorise CRI à exploiter les mines à ciel ouvert SUE, les installations de gestion du minerai et des déchets ainsi que les installations de traitement des effluents dans le cadre du projet de McClean Lake dans le nord de la Saskatchewan. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

Clôture de la séance

33. La séance est levée par consensus à 15 h 15.

ANNEX A / ANNEXE A

BMD DATE File No / No de dossier

99-93 1999-06-21 (1-3-1-5)

Notice of Meeting

Avis de convocation

99-94 1999-07-27 (1-3-1-5)

Agenda for the Board Meeting beginning at 8:30 on Wednesday, August 12, 1999, in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario

Ordre du jour de la réunion de la Commission qui s'ouvrira le mercredi 12 août 1999 à 8 h 30, dans la salle des audiences publiques, au 14^e étage du 280, rue Slater, " Ottawa (Ontario)

99-94.1 1999-08-11 (1-3-1-5)

Agenda for the Board Meeting beginning at 8:30 on Wednesday, August 12, 1999, in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario - Update

Ordre du jour de la réunion de la Commission qui s'ouvrira le mercredi 12 août 1999 à 8 h 30, dans la salle des audiences publiques, au 14^e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario) - Mise à jour

99-95 1999-07-27 (1-3-1-5)

Preliminary List of Agenda items for the Board meeting of October 7, 1999

Liste provisoire des points à l'ordre du jour de la réunion du 7 octobre 1999 de la Commission

99-96 1999-07-25 (1-3-1-5)

Minutes of the June 17, 1999 Board meeting

Procès-verbal de la réunion de la Commission du 17 juin 1999

99-97 1999-07-27 (1-3-1-5)

Business arising from Atomic Energy Control Board Meetings

Suivis des réunions de la Commission de contrôle de l'énergie atomique

99-98 1999-07-27 (1-1-5-0)

Significant Development Report No. 1999-7

Rapport des faits saillants n^o 1999-7

99-98.1 1999-08-10 (1-1-5-0)

Significant Development Report No. 1999-7 - Update

Rapport des faits saillants n^o 1999-7 - Mise à jour

99-99 1999-07-27 (2400-6-2)

Status of Legal Issues

État des questions juridiques

99-100 1999-07-27 (37-2-3-0)

Ontario Power Generation - Bruce Nuclear Power Development, Central Maintenance Facility - Renewal of Waste Management Facility Operating licence

Ontario Power Generation - Renouvellement du permis d'exploitation de gestion de déchets radioactifs pour l'installation centrale de maintenance du complexe nucléaire de Bruce

99-101 1999-07-27 (26-1-62-0-0)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the MAPLE 1 and 2 Reactors at the Chalk River Laboratories, MMIR Project

Énergie atomique du Canada limitée - Permis d'exploitation pour les réacteurs MAPLE 1 et 2 aux laboratoires de Chalk River, le projet MMIR

99-101.1 1999-07-22 (1-3-1-7)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the MAPLE 1 and 2 Reactors at the Chalk River Laboratories, MMIR Project - Appearance by Atomic Energy of Canada Limited

Énergie atomique du Canada limitée - Permis d'exploitation pour les réacteurs MAPLE 1 et 2 aux laboratoires de Chalk River, le projet MMIR - Intervention par Énergie atomique du Canada limitée

99-101.2 1999-07-22 (1-3-1-7)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the MAPLE 1 and 2 Reactors at the Chalk River Laboratories, MMIR Project - Submission from Emergency Measures Ontario

Énergie atomique du Canada limitée - Permis d'exploitation pour les réacteurs MAPLE 1 et 2 aux laboratoires de Chalk River, le projet MMIR - M1 moins de Mesures d'urgence Ontario

99-101.3 1999-07-22 (1-3-1-7)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the MAPLE 1 and 2 Reactors at the Chalk River Laboratories, MMIR Project - Submission from Campaign for Nuclear Phaseout

Énergie atomique du Canada limitée - Permis d'exploitation pour les réacteurs MAPLE 1 et 2 aux laboratoires de Chalk River, le projet MMIR - M1 moins de Campagne contre l'expansion du nucléaire

99-101.4 1999-07-22 (1-3-1-7)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the MAPLE 1 and 2 Reactors at the Chalk River Laboratories, MMIR Project - Submission from Canadian Coalition for Nuclear Responsibility

Énergie atomique du Canada limitée - Permis d'exploitation pour les réacteurs MAPLE 1 et 2 aux laboratoires de Chalk River, le projet MMIR - M1 moins du Regroupement pour la surveillance nucléaire

99-101.5 1999-07-23 (1-3-1-7)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the MAPLE 1 and 2 Reactors at the Chalk River Laboratories, MMIR Project - Submission from Nuclear Awareness Project

Énergie atomique du Canada limitée - Permis d'exploitation pour les réacteurs MAPLE 1 et 2 aux laboratoires de Chalk River, le projet MMIR - M1 moins du Nuclear Awareness Project

99-101.6 1999-07-23 (1-3-1-7)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the MAPLE 1 and 2 Reactors at the Chalk River Laboratories, MMIR Project - Submission from Concerned Citizens of Renfrew County and District

Énergie atomique du Canada limitée - Permis d'exploitation pour les réacteurs MAPLE 1 et 2 aux laboratoires de Chalk River, le projet MMIR - Mémoire de Concerned Citizens of Renfrew County and District

99-102 1999-07-27 (24-1-3-0)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the New Processing Facility at the Chalk River Laboratories, MMIR Project

Énergie atomique du Canada limitée - Permis d'exploitation pour la nouvelle installation de traitement aux laboratoires de Chalk River, le projet MMIR

99-102.1 1999-07-22 (1-3-1-7)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the New Processing Facility at the Chalk River Laboratories, MMIR Project - Appearance by Atomic Energy of Canada Limited

Énergie atomique du Canada limitée - Permis d'exploitation pour la nouvelle installation de traitement aux laboratoires de Chalk River, le projet MMIR - Intervention par Énergie atomique du Canada limitée

99-102.2 1999-07-22 (1-3-1-7)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the New Processing Facility at the Chalk River Laboratories, MMIR Project - Submission from Emergency Measures Ontario

Énergie atomique du Canada limitée - Permis d'exploitation pour la nouvelle installation de traitement aux laboratoires de Chalk River, le projet MMIR - Mémoire de Mesures d'urgence Ontario

99-103 1999-07-27 (29-1-26-5-0)

The Manitoba Cancer Treatment and Research Foundation - Particle Accelerator Nuclear Facility Construction Approval

La fondation Manitobaine de traitement du cancer de recherche en oncologie - Approbation de construire une installation d'accélérateur de particules

99-104 1999-07-27 (29-1-28-9-0)

Cancer Care Ontario (London Regional Cancer Centre) Particle Accelerator Nuclear Facility Operating Licence

Action Cancer Ontario (Centre régional de oncologie de London) Permis d'exploitation d'une installation d'accélérateur de particules

99-105 1999-07-27 (29-1-28-13-0)
Cancer Care Ontario, (Toronto-Sunnybrook Regional Cancer Centre) Particle Accelerator
Nuclear Facility Operating Licence
Action Cancer Ontario (Centre régional de cancérologie de Toronto- Sunnybrook) Permis
d'exploitation d'une installation d'accélérateur de particules

99-106 1999-07-27 (13-1-2-3-0)
Introduction of a Limit of Five Years on AECB Authorizations for Operations Personnel at
Nuclear Power Plants
Introduction d'une limite de cinq ans pour les autorisations délivrées par la CCEA au personnel
exploitant des centrales nucléaires

99-106.1 1999-07-23 (1-3-1-7)
Introduction of a Limit of Five Years on AECB Authorizations for Operations Personnel at
Nuclear Power Plants - Appearance by Ontario Power Generation
Introduction d'une limite de cinq ans pour les autorisations délivrées par la CCEA au personnel
exploitant des centrales nucléaires - Intervention par Ontario
Power Generation

99-107 1999-07-27 (22-C4-126-1)
Cameco Corporation - Mining Facility Operating Licence for Key Lake Operation
Cameco Corporation - Permis pour l'exploitation de l'installation minière Key Lake

99-107.1 1999-07-23 (1-3-1-7)
Cameco Corporation - Mining Facility Operating Licence for Key Lake Operation - Appearance
by Cameco Corporation
Cameco Corporation - Permis pour l'exploitation de l'installation minière Key Lake - Intervention
par Cameco Corporation

99-108 1999-07-27 (22-C2-123-1)
COGEMA Resources Inc. - Amendment to McClean Lake Project Operating Licence for the
mining of the Sue Pit
COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet
McClean Lake pour l'exploitation du gisement Sue

99-108.1 1999-07-23 (1-3-1-7)
COGEMA Resources Inc. - Amendment to McClean Lake Project Operating Licence for the

mining of the Sue Pit - Appearance by COGEMA Resources Inc.
COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet
McCLean Lake pour l'exploitation du gisement Sue - Intervention par
COGEMA Resources Inc.

99-109 1999-07-27 (29-1-29-7-0)

AECB staff comments on document AC-10, A Strategy to develop and implement Canadian
standards for quality assurance in radiation therapy

Observations des agents de la CCEA sur le document CC-10 intitulé Stratégie d'élaboration et
de mise en oeuvre des normes canadiennes d'assurance de la qualité en radiothérapie

99-110 1999-07-27 (28-3-0-0)

Update on the discovery of radioactive smoke detectors at a Winnipeg landfill site

Mise " jour sur la découverte de détecteurs radioactifs de fumée dans une charge "
Winnipeg

99-111 ()

This BMD number is not listed on the Agenda

Ce numéro de BMD n'est pas " l'ordre du jour

99-112 1999-07-26 (13-1-32-0)

Year 2000 Preparedness (Licensees)

Préparation " l'an 2000 (Détenant de permis)

99-113 1999-07-27 (34-0-0-0)

Research and Support Program for Fiscal Year 1999/2000

Programme de recherche et de soutien pour l'exercice 1999-2000